



COURS D'ÉTÉ 2019

Aux parents et élèves de 5^e secondaire

La Commission scolaire offre, durant l'été, les services suivants à ses élèves de 5^e secondaire :

- Cours dans les matières suivantes :
 - Français
 - Anglais, programme régulier
- Des cours en ligne *
- Une session de reprise d'exams sans les cours **
 - Les exams en anglais (programme enrichi) et en mathématique (CST et SN) sont offerts sans le cours.

NOTE IMPORTANTE

Une carte d'identité avec photo est obligatoire pour passer un examen. Veuillez vous en procurer une nouvelle à votre école si nécessaire. Tous les exams ont lieu à l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau située au 2700, rue Jean-Charles-Bonenfant, Boisbriand (Québec) J7H 1P1.

À qui s'adressent ces cours de récupération?

Les cours d'été s'adressent aux élèves ayant déjà parcouru la matière :

- Les élèves recommandés par l'école (habituellement des élèves ayant obtenu entre 50 et 59 %);
- Les élèves qui veulent reprendre un cours échoué afin d'obtenir une promotion ou des unités;
- Les élèves qui désirent un renforcement de leurs apprentissages.

Date et lieu

Du jeudi 11 juillet au vendredi 26 juillet 2019. (12 jours = 50 heures de cours)

**École secondaire Jean-Jacques-Rousseau
2700, rue Jean-Charles-Bonenfant, Boisbriand (Québec) J7H 1P1**

À la suite de la période de cours, dans la semaine du 29 juillet, une ou deux évaluations seront administrées.

Horaire

8 h à 9 h 30	90 minutes de cours
9 h 30 à 9 h 50	20 minutes de pause
9 h 50 à 11 h 10	80 minutes de cours
11 h 10 à 11 h 40	30 minutes de pause
11 h 40 à 13 h	80 minutes de cours





Cours d'été et reprise d'exams

Transport disponible

Le transport est organisé par la CSSMI.

Des points d'embarquement sont déterminés dans chaque municipalité du territoire de la CSSMI.

Un horaire sera fourni sur le site Internet de la Commission scolaire, www.cssmi.qc.ca et à l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau.

Aucun transport durant la semaine des évaluations (du 29 juillet au 2 août 2019).

Inscription aux cours et aux examens sans le cours

- Inscription **en ligne** : dès le 2 juillet 2019 au <https://pedago.cssmi.qc.ca/CoursEte>
- Frais d'inscription payables par carte de crédit.
- Inscription à l'école secondaire **Jean-Jacques-Rousseau**, s
 - Vendredi le 5 juillet, 9 h à 12 h, 14 h à 16 h. et 18h à 20h ;
 - Lundi le 8 juillet, 9h à 12 h et de 14 h à 16 h.
- Les frais d'inscription sont payables par carte de crédit, carte de débit ou argent comptant.

REQUIS LORS DE L'INSCRIPTION A JJR

Élèves de la CSSMI : Numéro de fiche requis

Élèves des écoles privées ou hors territoire : Dernier bulletin de l'année en cours et plan d'intervention personnalisé, s'il y a lieu.

Inscriptions tardives acceptées, si places disponibles.

Relevé des apprentissages

Épreuves uniques et du ministère de l'Éducation

Certains cours reçoivent leur sanction définitive du ministère de l'Éducation. En 4^e secondaire : Mathématique, Histoire et éducation à la citoyenneté, Applications technologiques et scientifiques, Science et technologie; en 5^e secondaire : Français et Anglais. Pour ces matières, la note inscrite au dernier bulletin de l'école n'a **rien de définitif**.

Le relevé des apprentissages du ministère de l'Éducation a priorité sur le bulletin de l'école. Dans le cas où le résultat inscrit au relevé des apprentissages (diffusion annoncée le 5 juillet) est différent du résultat inscrit au bulletin émis à la fin juin, le résultat officiel est celui inscrit au relevé des apprentissages. Il est impossible de connaître le résultat final à ces matières avant de le lire sur le relevé des apprentissages.





Cours d'été et reprise d'exams

Taux de réussite

Depuis 18 ans,

- 74,1 % des élèves qui ont suivi un cours d'été ont réussi ledit cours ;
- 41,2 % des élèves qui n'ont pas passé que l'examen (sans suivre le cours) ont réussi l'examen ;
- 64 % des élèves ayant réussi à l'été, réussissent dans la même matière l'année suivante.

Ces taux de réussite ne garantissent en rien la réussite individuelle. L'immersion dans une seule matière est certes aidante, mais l'attitude positive et le travail acharné de l'élève sont indispensables.

À l'été 2018,

96 de nos élèves de fin secondaire ont pu obtenir leur DES suite à la session d'été 2018.

Frais exigés

- **Élèves de la CSSMI : 380 \$.**
- **Élèves des écoles privées ou hors territoire : 445 \$.**
Inclus tous les frais de reprographie et le cahier d'exercices, s'il y a lieu.

Les frais seront remboursables intégralement si :

- Un cours est annulé;
- Pour des raisons majeures (accident, maladie, etc.), l'élève ne se présente pas au début des cours (dans ce cas, la demande de remboursement doit parvenir par écrit au Service des ressources financières, avec les pièces justificatives, au plus tard le 15 août 2019).

Pour les élèves qui ne fréquentent pas la CSSMI, mais qui la fréquenteront à l'année scolaire 2019-2020 le remboursement du montant excédentaire sera effectué à l'automne. L'élève devra être présent au 30 septembre 2019. Le formulaire de demande de remboursement sera remis sur demande, pendant les cours d'été.

*Cours en ligne

Deux possibilités s'offrent pour les cours en ligne :

1. Centre d'apprentissage en ligne Beauce-Etchemin (CAL)

Les élèves qui suivront un cours en ligne avec le CAL pourront s'inscrire sans frais à la session d'examen de la CSSMI (la facture du cours en ligne sera nécessaire). Les épreuves ministrielles se passent obligatoirement à l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau.

2. Succès scolaire

Les élèves qui choisiront de s'inscrire aux cours en ligne de l'organisme Succès scolaire devront se présenter à une des écoles prévues par l'organisme pour la passation des épreuves ministrielles.

Pour connaître la liste des cours en ligne offerts par **l'un ou l'autre** de ces organismes, veuillez consulter les sites internet suivants:

<https://www.successscolaire.ca/>

<https://coursenligne.csbe.qc.ca/>



Commission scolaire
de la Seigneurie-des-Mille-Îles



**Les examens sans les cours

Admission aux examens sans le cours pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire

Les conditions d'admission à une épreuve d'été sont déterminées par la CSSMI. Une préparation adéquate à une épreuve est un incontournable à la réussite. La CSSMI s'appuie sur les taux de réussite des élèves inscrits aux 12 jours de cours pour prioriser nettement l'inscription aux cours d'été pour ses élèves.

Cependant, un élève qui suit déjà un cours d'été et qui veut se présenter à un examen supplémentaire ou un élève qui est dans l'impossibilité de suivre un cours d'été peut se présenter à une formule expresse de la préparation à l'examen.

Cet élève bénéficie de support dont voici la description :

- Un dossier préparatoire sera fourni à l'élève lors de son inscription;
- Une ou deux rencontres **obligatoires** de 3 à 6 heures avec un enseignant sont prévues (vous référer au calendrier des rencontres);
- L'élève entamera sa préparation en utilisant le dossier préparatoire remis, et ce, avant la première rencontre;
- Durant la première rencontre (selon la pédagogie propre à la matière), l'enseignant fera la correction de travaux faits par l'élève, révisera certaines parties du programme et répondra à des questions;
- Lors de la deuxième rencontre, l'enseignant répondra plutôt aux questions des élèves;
- Notez que les deux rencontres préparatoires à l'examen de lecture se dérouleront ainsi :
 - Première rencontre : Première partie (jusqu'à la pause), l'enseignant présente des stratégies de lecture; après la pause, les élèves sont en lecture de leur texte et l'enseignant intervient. Les documents sont ramassés à la fin de la rencontre.
 - Deuxième rencontre : Le recueil de texte est remis à l'arrivée, l'élève lit durant 3 heures et le texte est ramassé à la fin de la période.
 - **Les textes ne sortent pas de l'école;**
- L'élève a l'**obligation** d'être présent à la **totalité** d'un minimum **d'une rencontre de 3 heures**; si ce n'est pas le cas, il se verra automatiquement refuser le droit de passer l'examen;
- Ces rencontres se tiendront à l'école sec. Jean-Jacques-Rousseau en après-midi de 13 h 30 à 16 h 30.





Cours d'été et reprise d'exams

Calendrier des rencontres préparatoires obligatoires

Calendrier des rencontres obligatoires :		Coût	Lundi 15 juillet	Mardi 16 juillet	Mercredi 17 juillet	Jeudi 18 juillet	Lundi 22 juillet	Mardi 23 juillet	Mercredi 24 juillet	Jeudi 25 juillet
Anglais 134 510	Oral	50\$								unique
Anglais 134 520	Compréhension	50\$		unique						
Anglais 134 530	Écriture	50\$			unique					
Anglais 136 540-550	Enrichi	50\$							unique	
Français 132 510	Lecture	80\$	1 ^{ère}						2 ^e	
Français 132 520	Écriture	80\$					1 ^{ère}			2 ^e
Français 132 530	Oral	50\$						unique		
Math. 063 504	CST 510	50\$				unique				
Math. 063 504	CST 520	50\$						unique		
Math. 065 506	SN 510	50\$			unique					
Math. 065 506	SN 520	50\$		unique						

Remise des résultats

- **Élèves de la CSSMI** : résultats en ligne dès le mardi 6 août 2019 au www.cssmi.qc.ca
- **Élèves des écoles privées ou hors territoire** : résultats par la poste.
- Ou, pour tous ceux qui le souhaitent : à l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau, le mardi 6 août, de 9 h à 12 h.
- L'examen d'écriture est corrigé par le ministère de l'Éducation. Résultat disponible le 16 août :
 - à votre école d'origine;
 - écrire aux cours d'été;
 - attendre le relevé des apprentissages émis par le Ministère, que vous recevrez après le 16 août.

Informations supplémentaires

- à l'école fréquentée par l'élève;
- à cours.ete@cssmi.qc.ca;
- à compter du 15 juin, au 450 491-8428.

